

## **Appel à communications**

### **Enjeux et perspectives du référendum écossais pour le Royaume-Uni et pour l'Europe**

**Colloque international 25-26 septembre 2015**

**CRINI - Université de Nantes**

**Please scroll down for the English version**

Le 18 septembre 2014, soit dix-sept ans après avoir approuvé à une très large majorité (74,3%) la proposition du gouvernement britannique de l'époque de mettre en place à Édimbourg un parlement doté de compétences législatives dans des domaines tels que l'éducation ou la santé, les électeurs écossais ont répondu 'Non' à 55,3% à la question qui leur était posée par le gouvernement écossais, à savoir « L'Écosse devrait-elle être un pays indépendant ? ».

Ce résultat va-t-il/peut-il mettre un terme une fois pour toutes au débat sur l'indépendance de l'Écosse dont le SNP (Scottish National Party) au pouvoir à Édimbourg depuis le printemps 2007 a fait son cheval de bataille ? La victoire du 'Non' signifie-t-elle que les Écossais se sont prononcés définitivement pour le maintien de l'Écosse au sein du Royaume-Uni, comme l'ont affirmé les chefs de file des partis travailliste, conservateur et libéral-démocrate écossais, qui ont fait campagne ensemble pour la défense de l'Union?

Rien n'est moins certain. En témoigne notamment le nombre de nouvelles adhésions enregistrées par les trois partis écossais favorables à l'indépendance dans les jours qui ont suivi le référendum.<sup>1</sup> Par ailleurs, le Parti conservateur, le Parti travailliste et les Libéraux-Démocrates n'ont pas seulement promis de légiférer à Westminster afin d'accroître les pouvoirs du parlement d'Édimbourg si les Écossais votaient majoritairement pour rester dans l'Union. Ils se sont même engagés ensemble sur un calendrier précis prévoyant la présentation de leurs propositions au mois de janvier 2015.

Dans ces circonstances, s'il ne fait aucun doute que le 18 septembre les Écossais ont dit 'Non' à l'indépendance, le résultat du référendum peut également être interprété comme un assentiment donné aux promesses des défenseurs de l'Union d'étendre les pouvoirs du parlement écossais.

Le Premier ministre britannique l'a du reste lui-même reconnu dans sa déclaration officielle du 19 septembre sur le résultat du référendum : «Scotland voted for a stronger Scottish

---

<sup>1</sup> En l'espace de deux semaines le SNP et les Verts écossais (Scottish Greens) ont vu leur nombre d'adhérents tripler et atteindre les chiffres de 75 000 et 6 000 respectivement. Le parti socialiste écossais (Scottish Socialist Party) a également enregistré dans une moindre mesure une augmentation du nombre de ses adhérents.

Parliament backed by the strength and security of the United Kingdom ». Aussi David Cameron a-t-il immédiatement annoncé la mise en place d'une commission indépendante chargée de faire des propositions visant à mettre en œuvre les engagements pris auprès des électeurs écossais pendant la campagne. Mais, dans le même temps, soucieux de répondre notamment à la demande pressante de la part des députés conservateurs anglais<sup>2</sup> de voir le gouvernement limiter le droit de vote sur les projets de loi s'appliquant exclusivement en Angleterre aux seuls députés représentant des circonscriptions anglaises ('English votes for English laws'), le Premier ministre a ajouté : « Just as the people of Scotland will have more power over their affairs, so it follows that the people of England, Wales and Northern Ireland must have a bigger say over theirs ».

Il apparaît donc que les propositions à venir sur l'extension des pouvoirs du parlement écossais s'inscrivent désormais dans un projet plus ambitieux portant sur la gouvernance des quatre nations composant le Royaume-Uni. En outre, le Premier ministre souhaite que les projets de réforme soient mis en place conjointement dans l'ensemble des territoires. Cependant, tant sur la question du vote des lois concernant l'Angleterre que sur le calendrier des réformes, ni le Parti travailliste ni les Libéraux-Démocrates ne sont d'accord avec ce que préconisent les Conservateurs.

Depuis la mise en œuvre des projets de dévolution pour l'Écosse et le pays de Galles à la fin des années 1990, quel que soit le parti au pouvoir à Londres, la question de l'extension des pouvoirs transférés à l'assemblée galloise ou au parlement écossais s'est imposée de façon récurrente dans le débat politique britannique, dès le début des années 2000, dans le premier cas, après l'arrivée au pouvoir du SNP en 2007, dans le second. Au total, quatre commissions indépendantes, trois au pays de Galles (Richard, Holtham et Silk) et une en Écosse (Calman), ont été mises en place entre 2002 et 2011, deux lois ont été votées accordant davantage de pouvoirs à l'assemblée galloise (Government of Wales Act 2006) et au parlement écossais (Scotland Act 2012), et un projet de loi (Wales Bill) est en cours d'examen à Westminster.

Le débat politique promet-il, dans la seconde moitié des années 2010, d'être dominé également par la réforme de la constitution britannique et de la gouvernance des quatre nations du Royaume-Uni ? Dans la perspective des élections législatives britanniques du printemps 2015, et dans le contexte de la montée en puissance du parti populiste anti-européen UKIP, une autre question promet d'occuper une place centrale dans le débat public en Grande-Bretagne, celle de la place du Royaume-Uni au sein de l'Union européenne. Quelle que soit l'issue du scrutin, que les électeurs britanniques soient consultés ou non sur l'avenir du Royaume-Uni dans l'Union européenne, la question est de nature à susciter des frictions politiques sérieuses entre les nations réputées 'europhiles' que sont l'Écosse et le pays de Galles, et l'Angleterre plus ambiguë sur son identité européenne.

Par ailleurs, le référendum écossais a été suivi avec une attention toute particulière dans l'ensemble de l'Union européenne, où la crainte de voir s'étendre à d'autres régions/nations la demande d'une consultation populaire du même ordre était bien réelle. Aussi les dirigeants

---

<sup>2</sup> Rappelons que le Parti conservateur n'a qu'un seul député représentant une circonscription écossaise à la Chambre des Communes.

européens ont-ils exprimé leur soulagement, au lendemain du 18 septembre, face à l'issue d'un vote qui pouvait à terme poser les prémices d'une reconfiguration à venir de l'Union européenne. A ce propos, le président du Parlement européen, Martin Schultz, non seulement s'est félicité pour le Royaume-Uni et pour l'Europe du 'Non' des Écossais à l'indépendance, mais il a également souligné la valeur d'exemple que l'expérience écossaise pouvait selon lui revêtir au sein de l'Union européenne: « Si l'on arrive maintenant en Écosse à une auto-détermination raisonnable culturelle, économique [...] tout en restant dans le Royaume-Uni, alors cela peut devenir un modèle qui peut contribuer à satisfaire d'autres régions ». <sup>3</sup> Le résultat du référendum écossais peut-il inciter d'autres régions/nations en Europe, la Catalogne, le pays Basque ou la Flandre par exemple, à se satisfaire d'une autonomie limitée à l'intérieur des États existants ?

Parmi les sujets pouvant être abordés :

- Les relations intergouvernementales à l'intérieur du Royaume-Uni : représentativité et légitimité politique du cadre institutionnel britannique, nouvelle distribution des pouvoirs entre les différents niveaux de gouvernance ;
- 15 ans de dévolution asymétrique : l'impact de l'exemple écossais sur le reste du Royaume-Uni – émergence de la « question anglaise » ; exemple à suivre pour le pays de Galles ?
- Les identités nationales en question : identité britannique et identités écossaise, galloise, anglaise ;
- Les nationalismes écossais, gallois et anglais face à l'Union européenne ;
- La question de l'intégrité territoriale du Royaume-Uni vue d'Europe continentale ;
- l'impact du vote écossais sur les mouvements nationalistes dans l'Union européenne ;

Les communications pourront être présentées en français ou en anglais.

Les propositions de communication (500 mots maximum) sont à envoyer à Annie Thiec ([annie.thiec@univ-nantes.fr](mailto:annie.thiec@univ-nantes.fr)) ou à Paul Lees ([paul.lees@univ-nantes.fr](mailto:paul.lees@univ-nantes.fr)) pour le **28 février 2015**.

---

<sup>3</sup> *Le Point*, 19 septembre 2014.